

Pour participer à la manifestation de la vérité et à toutes fins utiles vu la gravité exceptionnelle des agissements qui visent précisément Urbain Dimier de La Brunetière, voici les derniers développements de cette affaire qu'il nous détaille.

Le samedi 23.08.2008 lors du mariage d'une nièce en Touraine :

1. A la sortie de la Messe, ma sœur m'a photographié vers 17h30 alors qu'elle était comme cachée derrière un de mes frères qui s'est déplacé au dernier moment : c'est à ce moment là que je l'ai surprise, par hasard, entrain de me photographier alors que j'étais presque face à elle.

J'en ai parlé avec un certain nombre de personnes pendant le cocktail qui a précédé le dîner.

Toutes ont été étonnées, et plusieurs l'avaient vu faire.

2. Vers 20h10, je regardais une des listes qui étaient affichées aux entrées de la salle dans laquelle devait avoir lieu le dîner, avec le nom des invités et des tables où ils étaient placés.

Un autre de mes frères est venu soudain comme pour me dire bonjour, alors qu'il m'avait ignoré depuis plusieurs heures qu'il me voyait à ce mariage. Je n'ai rien dit et il est reparti aussitôt sans même avoir regardé les listes.

Mon beau-frère est arrivé juste après : n'est-ce pas du harcèlement, de la provocation, comme me l'ont fait remarquer les invités qui l'ont vu ?...

Mon beau-frère n'a pas regardé les listes, a fait lui aussi semblant de me dire bonjour, puis mais m'a dit qu'il vient de découvrir ce qu'il y a sur Internet, et qu'il me donne huit jours pour l'enlever, et qu'après si ce n'est pas fait, ce que je ressens va s'amplifier !! ...

Qu'est ce qu'il a « découvert sur Internet », puisque son nom n'apparaît pas dans mes bulletins-tracts qui sont sur Internet ? ...

Ne s'agit-il pas de menaces ?? ...

Que signifie « ce que je ressens » et « va s'amplifier » ??? !!! ...

Mon beau-frère voudrait-il justifier les agissements crapuleux à mon encontre, y compris ceux à venir ? ...

3. Vers minuit, à la fin du dîner quand les invités s'en allaient et que les jeunes commençaient à danser, ma sœur, femme dudit beau-frère, est passée devant moi en sortant alors qu'elle aurait pu sortir par une autre porte, et a fait semblant de me dire au revoir : n'est-ce pas encore du harcèlement, de la provocation ? ...

Je lui ai demandé pour qui était la photo qu'elle avait prise, si c'était pour les Renseignements Généraux, pour un tueur ou me jeter un sort ou faire un site avec ma photo, et pourquoi elle s'était cachée pour me prendre en photo.

Elle m'a répondu : **j'ai juste pris une photo comme ça.**

J'ai ajouté qu'elle pouvait se garder les menaces de son mari.

Elle m'a répondu : **c'étaient pas des menaces, mais on veut que tu arrêtes ! ...**

Qu'est-ce que ça veut dire, de quel droit me donne-t-elle des ordres ?? ...

On croit rêver !!

Et, que j'arrête quoi ?? ...

La réponse de ma sœur ne confirme-t-elle pas à nouveau que son mari m'a menacé et qu'elle est complice ?...

Et j'ai répondu : si, ce sont des menaces !! ...

Ma sœur n'a pas contesté ma réponse, n'a plus rien dit, et est partie, réalisant sans doute la présence d'invités autour de moi, qui ont été effarés de ce qu'ils ont entendu.

L'utilisation de la photo prise par ma sœur, et d'autres photos éventuellement prises sans que je m'en aperçoive par elle ou d'autres personnes, ainsi que d'éventuels nouveaux développements, ne seront-ils pas confirmation de la volonté de me nuire, notamment de ma sœur et de mon beau-frère ?? !! ...